



changement de poste sans contrat de travail

Par **3883**, le **17/02/2012** à **15:37**

bonjour,

J'ai 55 ans, je travaille dans une association conv 66. notre direction a changé, j'étais secrétaire comptable avec bac G2, je suis travailleur handicapé en CDI comme technicien qualifié; et j'avais postuler à ce poste d'emploi réservé par l'anpe. La direction étant en train de changer elle m'a fait une fiche de poste d'agent administratif à faire que du petit secrétariat et standart sans me changer de salaire; me change mes horaires que j'avais depuis 10 ans, sans me changer de contrat de travail et me demande en plus d'assurer les transports des travailleurs me faisant faire 172 kms au lieu de 38 comme auparavant par jour et m'obligeant à faire une coupure entre 12h et 15h et donc de rentrer chez moi (double frais) j'habite à 20kms de mon travail.

Je ne peux pas trop longtemps conduire

est ce que c'est légal? Puis je refuser cette fonction sans craindre un licenciement

merci de me venir vite en aide, car je sais que physiquement et moralement je ne tiendrai pas le coup

Par **P.M.**, le **17/02/2012** à **17:56**

Bonjour,

Il semble qu'il s'agisse de modifications essentielles à votre contrat de travail que l'employeur ne peut pas vous imposer sans votre accord en plus de votre protection comme travailleur handicapé...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail ainsi que du Médecin du Travail et de la MDPH...